

Déviations 09/2022

Un aperçu des déviations du **28 février 2022** au **6 mars 2022** pendant cette période le système préférentiel d'utilisation des pistes à l'Aéroport de Bruxelles-National (P.R.S.) n'a pas pu être appliqué de façon permanente notamment en raison d'un dépassement des normes de vent sur les pistes 25R/L.

Les changements de piste ont pour objectif principal d'assurer la sécurité du trafic aérien afin que les avions décollent et atterrissent face au vent.

Date	Jour	PRS	Déviations	Période	Raison déviation
		A/D	A/D		
02/03/2022	MER	25/25R	07L/07R	1312-1804	Vent 090° max 10kts.
03/03/2022	JEU	25/25R	07L/07	1100-1809	Vent 110° 6kts en augmentation. ILS de la piste 25L hors service.
04/03/2022	VEN	25/25R	07L/07	1355-1758	Prévision du vent 090° 5kts max 11kts.
05/03/2022	SAM	25/19,25R	25/25R	1600-2134	Vent 010° 5kts max 8kts. Le vent dépasse les limites pour les décollages depuis la piste 19.
			01/07	2134-2300	Prévision du vent arrière à 1000 pieds est de 10 à 15kts en augmentation à 15 – 20kts plus tard dans la nuit. Le vent arrière mesuré et signalé atteint déjà 21 kts à 500 pieds, ce qui a donné lieu à de nombreuses plaintes.
		25L/25L	01/07	2300-0000	Conditions météorologiques à l'aéroport.
06/03/2022	DIM	25L/25L	01/07	0000-0600	Vent à 500 pieds : 050° 15kts.
		25/19,25R	01/07	0600-1600	Vent à 500 pieds : 050° 17kts.
		25/25R	01/07	1600-2300	Vent 050° 12kts rafales 17kts.
		19/19	01/07	2300-0000	7.4 kts de vent arrière sur la piste 19, à 1000 pieds 060° 24kts. Prévu de rester hors limites pour toute la période.



Renseignements fournis à titre indicatif sans aucune reconnaissance préjudiciable

Ce document ne peut en aucun cas être publié, transformé, utilisé dans un autre cadre que pour l'information exclusive de son destinataire sans une autorisation expresse du Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National

Deze inlichtingen worden u verstrekt onder alle voorbehoud

Dit document is voor persoonlijk gebruik en mag in geen enkel geval verspreid, gewijzigd noch gepubliceerd worden zonder de uitdrukkelijke toestemming van de Ombudsdienst van de Federale Regering voor de luchthaven Brussel-Nationaal

